



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 11/12/2020

Cagnotte Leetchi : L'UFC Que Choisir dépose plainte

Face à la persistance inadmissible des retards de versement de ses cagnottes en ligne, l'UFC-Que Choisir dépose aujourd'hui plainte pour pratiques commerciales trompeuses contre la société Leetchi auprès du procureur de la République de Paris. En effet, le rêve de cagnotte « simple et rapide » affiché par Leetchi, se transforme en cauchemar interminable pour un trop grand nombre d'utilisateurs.

Retards de versement réclamations sans réponses, justificatifs supplémentaires demandés sans raison apparente, cagnotte ayant disparu... Les témoignages de nombreux utilisateurs écœurés du service proposé par Leetchi ne cessent d'affluer.

Leetchi se vante de garantir un service rapide et efficace afin de collecter de l'argent auprès de différentes personnes, affirmant à plusieurs reprises que le versement des cagnottes au bénéficiaire s'effectue dans un délai de 48 heures. Mais cette promesse a volé en éclats pour de nombreux utilisateurs qui doivent attendre des semaines, voire des mois, avant de pouvoir bénéficier de leur argent.

Un délai de versement rallongé de quelques jours peut exceptionnellement intervenir dans le cadre d'un examen renforcé du dossier, dans le cadre de la lutte contre les fraudes, prévue par la réglementation, mais l'exception est en train de devenir le principe puisque des milliers de consommateurs sont concernés par des délais de déblocage des fonds de plusieurs mois.

Prenons l'exemple d'une consommatrice qui nous alertait, le 28 novembre dernier, sur les délais de versement d'une cagnotte qui avait pour but de venir en aide à sa tante dont la santé est compromise du fait de la covid-19, tandis qu'un autre utilisateur a dû attendre 5 semaines supplémentaires avant de pouvoir utiliser l'argent de sa cagnotte solidaire.

[lien vers vidéo] [Voici une proposition de vidéo : <https://watch.wave.video/c3f8cd5f4c722dc6c7dd880c>]

Dans le cadre de la crise économique inédite que nous traversons, et alors que certaines personnes recourent à ce système de cagnottes pour faire face à des besoins primordiaux (soutien financier pour proches malades, collecte pour les services hospitaliers, etc.), l'impact de ces retards est particulièrement préjudiciable.

Après l'envoi de mises en demeure et de vaines tentatives de dialogue, l'UFC-Que Choisir passe à l'action et dépose plainte pour pratiques commerciales trompeuses ce jour auprès du Procureur de la République de Paris.

Dans cette attente, l'UFC-Que Choisir :

- invite les consommateurs, victimes d'importants retards dans le versement des fonds, à se manifester et met à leur disposition un [modèle de réclamation](#) qui est nécessaire avant d'envisager un recours.
- entend bien agir face au mutisme et à l'inaction de Leetchi et saisit à cet effet la Justice au moyen d'une plainte.

Les consommateurs victimes des pratiques de Leetchi, dénoncées par l'UFC-Que Choisir, peuvent être informés de l'évolution de ce dossier en complétant [un formulaire](#).